



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 16721

Texte de la question

M Richard Cazenave souhaite attirer l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le problème posé par le remboursement de l'emprunt russe. D'après le Groupement national de défense des porteurs de titres russes, des centaines de milliers de Français possèdent encore un certain nombre de ces titres. D'autre part, le Gouvernement soviétique n'a jamais totalement refusé de négocier avec la France, une proposition de règlement partiel faite par ce dernier ayant été refusée en 1927 par le Président Poincaré. Depuis, on a pu constater qu'un accord avait été signé le 15 juillet 1986 entre les Gouvernements soviétique et britannique, portant sur une indemnisation partielle, ce qui constitue à la fois un précédent et une reconnaissance par le Gouvernement actuel des dettes contractées du temps des tsars. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend entreprendre en ce domaine afin que soient noués de réels contacts avec les autorités soviétiques, et que dans des délais raisonnables les modalités de remboursement de l'emprunt russe soient clairement établies.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16721

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3453